



P R O D U I T S

---

**L'INTERMEDIATION  
FINANCIERE**

En matière d'intermédiation, Dynagest est active sur les marchés des obligations\*, des devises (OTC), sur les marchés organisés financiers et de matières premières. La collaboration développée avec un large éventail de contreparties bancaires suisses et internationales lui permet de servir une clientèle professionnelle exigeante.

\* Consulter la fiche «Le conseil obligataire».

**Les points forts de Dynagest** ◆ soudée depuis plus de 20 ans, une équipe dont les membres sont au bénéfice de compétences et d'expériences professionnelles et académiques complémentaires

- ◆ une liquidité et un accès aux marchés quasi illimités
- ◆ une exécution des transactions rapide et qualitative
- ◆ des conseils élaborés dans le strict respect du profil client
- ◆ l'absence de positions propres (nostro); elle permet d'éviter tout conflit d'intérêt avec nos clients et nos partenaires.

**Les prestations** ◆ un accès multiple et privilégié au marché des changes (spot, swaps, forwards, options)

- ◆ un accès direct aux marchés des matières premières et des futures financiers
- ◆ une expertise avérée sur les stratégies d'options
- ◆ une analyse synthétique quotidienne des différents marchés
- ◆ un conseil dédié et personnalisé.

**La rémunération** ◆ La rémunération de Dynagest varie en fonction des produits, des marchés, de la fréquence de l'activité et du volume.

**L'objectif à moyen et long terme** ◆ L'objectif à moyen et long terme: Dynagest s'est donné pour but de construire, dans la durée, avec chaque client, un véritable rapport de confiance, un partenariat de qualité.

**Les partenaires** ◆ Macquarie, deuxième plus grande banque australienne

- ◆ Royal Bank of Scotland, (RBS), détenue à plus de 80% par le Gouvernement anglais.

**La clientèle** En Suisse, en Europe et au Moyen Orient:

- ◆ banques privées
- ◆ institutions financières
- ◆ sociétés de négoce de matières premières
- ◆ fonds de placement
- ◆ clients privés à caractère institutionnel (HNWI).

Les informations contenues dans cette fiche sont valables au 31 mai 2014.